Synthèse décisions de Conseil Municipal du Mercredi 14/10/2026

Points inscrits à l'ordre du jour	Sens du vote
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 Septembre 2026	Favorable à l'unanimité
Finances/ Subvention 2026/ voyage scolaire Collège Molière	Favorable à l'unanimité
Finances/ Décision Modificative n°2/ Commune	Favorable par 16 Pour, 2 contre (M. Hervé GALLAIS, Mme Lucilia BOUCHERY), 1 Abstention (M. Robert FOUASSON)
Finances/ Décision Modificative n°1/ Port de Morin	Favorable à l'unanimité
Finances/ Mandat spécial au Maire et 1ère Adjointe : Congrès des Maires de France 2026	Favorable par 17 Pour
Finances/ Suppression des régies pour l'encaissement des recettes du restaurant scolaire municipal et pour l'encaissement des locations des salles communales et du matériel communal et remboursement de matériel cassé ou détérioré à compter du 1er/01/2027	Favorable à l'unanimité
Finances/ Cotisation ASLO (Association Sud Loire Océan)	Favorable à l'unanimité
Finances/ Adhésion de la commune au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire	Favorable à l'unanimité
Finances/ Subvention 2026/ Association « Les Docs de Noirmoutier »	Favorable par 16 Pour, 1 Abstention (Mme Yolaine FRIOUX)
Gestion Communale/ Acquisition auprès de l'EPF de Vendée des parcelles cadastrées section AK n° 825, 830, 1058 et 1059 – Propriété « DUCONGÉ »	Favorable par 15 Pour, 1 abstention (M. Robert FOUASSON), 3 Contre (M. Hervé GALLAIS, Mme Yolaine FRIOUX, Mme Lucilia BOUCHERY)
Gestion Communale/ Approbation d'un protocole transactionnel avec les Consorts VANNIER – Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 1184 par l'Établissement Public Foncier de Vendée	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Réévaluation de l'indemnité pour l'utilisation de la parcelle « JAMET » à usage de parking vert	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Election des délégués de la commune au Conseil Local Vendée Eau « Marais Breton et Iles pour l'île de Noirmoutier »	Favorable à l'unanimité
Gestion Communale/ Marché Public : constructions de 4 logements - Rue Henri Martin : Avenant n°1 – Lot n°9 – Chauffage Plomberie VMC	Favorable à l'unanimité
Personnel Communal/ Débat sur la Protection Sociale Complémentaire	Présentation du dispositif et débat avec les élus
Personnel Communal/ Suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe en raison de la fermeture du service ADS et mise à jour du tableau des effectifs de la Mairie	Favorable à l'unanimité

Transmis aux élus le 20 OCT. 2026

Affiché le 20. OCT. 2026

Informations/ Délégations du Conseil Municipal au Maire	Informations sur les engagements Mairie, Port de Morin et DIA
Informations/ Point Contentieux	Recours devant la CAA (Cour Administrative d'Appel) de Nantes par la SNC camping de la Bosse contre l'Association A2Bé
Informations/ Permanences en Mairie pour présenter les résultats du remaniement cadastral (9 au 12 décembre 2026)	Communication des résultats provisoires aux propriétaires/ mise à disposition de plans Salle du Conseil
Informations/ Différents rapports d'activités	Les élus sont informés des différents rapports d'activités de la CCIN et celui du Sydev
Informations/ Marché de Noël 2026	Informations aux élus
Prochain Conseil Municipal	Le 9/12/26 à 18h30

Le Maire,
M. Jacques BOBIN

Transmis aux élus le 20 OCT. 2026

Affiché le 20 OCT. 2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_1-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Subvention 2026 / voyage scolaire Collège Molière

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_1-DE

M. le Maire présente une demande du collège Molière pour une participation communale pour cinq élèves domiciliés à L'Epine qui ont participé à un séjour en Angleterre du 26 avril au 1er mai 2026.

Il rappelle que le barème communal qui s'applique pour un voyage scolaire à l'étranger est de 80 € par élève.

Vu l'avis de la commission Finances du 01/10/2026,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 400 € au Collège Molière de Noirmoutier en L'Ile (soit 5 élèves x 80€) pour le séjour en Angleterre organisé du 26/04/26 au 01/05/26, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_2-BF

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**16**	**2**	**1**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Décision Modificative n°2/ Commune

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_2-BF

Vu la présentation de la Décision Modificative (DM) n°2 de la Commune en commission Finances réunie le 01/10/2026,

Vu les commentaires sur chaque mouvement concerné par la DM n°2,

Vu l'avis de la commission Finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 16 pour, 2 contre, 1 abstention :

- décide de valider la Décision Modificative n°2 de la Commune, conformément au document présenté et annexé à la présente délibération,

- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

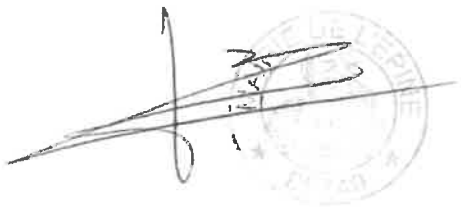

DECISION MODIFICATIVE N°2 COMMUNE

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_2-BF

ARTICLE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
	SECTION INVESTISSEMENT	**675 000,00 €**	**675 000,00 €**	
21	**Immobilisations corporelles**	**675 000,00 €**		
2115	Terrains bâtis	650 000,00 €		Acquisition Maison Ducongé à l'EPF
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00 €		Réajustement pour acquisition Tracteur tondeuse
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**		**4 720,00 €**	
28031	Amortissements des frais d'études		4 720,00 €	Amortissement des études non suivies de travaux
021	**Virement de la section d'exploitation (recettes)**		**- 7 620,00 €**	
021	Virement de la section d'exploitation		- 7 620,00 €	Ajustement
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**677 900,00 €**	
1641	Emprunts en euros		677 900,00 €	Emprunt d'équilibre budgétaire complémentaire
	SECTION FONCTIONNEMENT	**- 2 900,00 €**	**- 2 900,00 €**	
023	**Virement à la section d'investissement**	**- 7 620,00 €**		
023	Virement à la section d'investissement	- 7 620,00 €		Ajustement
042	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**	**4 720,00 €**		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 720,00 €		Amortissement des études non suivies de travaux
013	**Atténuations de charges**		**8 400,00 €**	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		8 400,00 €	
70	**Produits des services, du domaine et ventes divers**		**- 53 600,00 €**	
70328	Autres droits de stationnement et de location		- 50 000,00 €	Fin de gestion Aire de Camping-cars
70688	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign		- 3 600,00 €	Cantine et garderie gratuite
73	**Impôts et taxes**		**- 7 700,00 €**	
73223	Fonds départemental des DMTO pour les comm. de - de 5000 hts		- 7 700,00 €	Ajustement suite à la notification
75	**Autres produits de gestion courante**		**50 000,00 €**	
752	Revenus des immeubles		50 000,00 €	Redevance location Aire de Camping-cars

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_3-BF

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Décision Modificative n°1/ Port de Morin

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_3-BF

Vu la présentation de la décision modificative n°1 du Port de Morin en commission Finances réunie le 01/10/2026,

Vu l'avis de la commission Finances,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de valider la Décision Modificative n°1 du Port de Morin, conformément au document présenté avec des commentaires et annexé à la présente délibération,

- Autorise Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

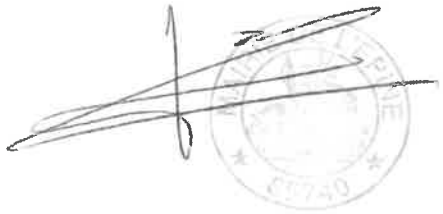

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_3-BF

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61558		700,00	Autres biens mobiliers
D F 011 6281	3 300,00		Concours divers (cotisations) Cotisation APPA 2026
D F 011 63512		3 000,00	Réajustement budgétaire Taxes foncières 2026
D F 67 673	400,00		Titres annulés (sur exercices antérieurs) Annulation facture client sur à erreur de Tiers

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		3 700,00
	Réductions		3 700,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	3 700,00
Solde Réductions	3 700,00
Ouv. - Réd.	

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_4-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Absents excusés :
M. Jacques BOBIN – Maire
Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**15**	**2**	**17**	**17**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Mandat Spécial au Maire et la 1ère Adjointe : Congrès des Maires de France 2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_4-DE

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 24 au 26 novembre 2026.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 Maires et Adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Sur proposition de Monsieur le Maire et compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des Collectivités Territoriales :

- de mandater le Maire et la 1ère Adjointe au Maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 17 Pour, adopte les propositions susvisées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

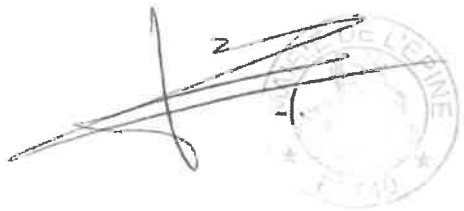

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_5-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Suppression des régies pour l'encaissement des recettes du restaurant scolaire municipal et pour l'encaissement des locations des salles communales et du matériel communal et remboursement de matériel cassé ou détérioré à compter du 1er/01/2027

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_5-DE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des directives du Service de Gestion Comptable (SGC) de Challans qui impose aux collectivités territoriales la simplification du mode de gestion, de contrôles et de recouvrements des régies. En remplacement, les titres de recettes seront réalisés par le service finances de la commune sous le contrôle du SGC.

Vu la prise en charge par la collectivité du prix facturé aux familles pour le repas à la cantine municipale,

Vu l'avis de la commission Finances du 01/10/2026,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de supprimer à compter du 01/01/2027 les régies pour l'encaissement des recettes du restaurant scolaire municipal et pour l'encaissement des locations des salles communales et du matériel communal et remboursement de matériel cassé ou détérioré, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

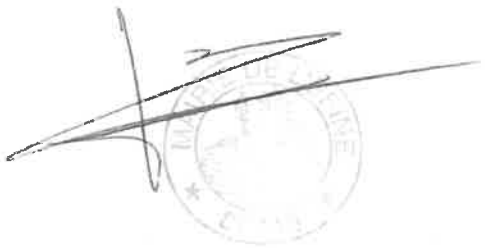

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_6-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Cotisation ASLO (Association Sud Loire Océan)

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_6-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à des actions et démarches favorisant le développement, l'attractivité et la coopération sur son territoire ;

Considérant que l'Association Sud Lore Océan (ASLO) constitue un réseau permettant de favoriser les échanges, la coopération et la mise en relation des acteurs du territoire autour de projets d'intérêt local ;

Considérant qu'il apparaît opportun pour la commune d'adhérer à cette association afin de bénéficier de son réseau, de participer à ses actions et de contribuer aux initiatives menées en faveur du territoire ;

Considérant que cette adhésion implique le versement d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé à 232.71 € par l'association ;

Vu l'avis de la commission Finances du 01/10/2026,

le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, de valider la cotisation à l'ASLO d'un montant de 232.71€ selon l'appel de cotisation annexé à la présente et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

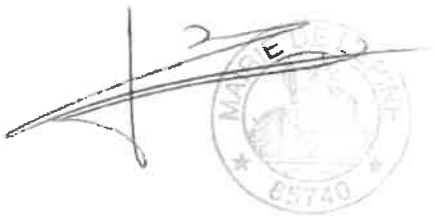

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_7-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_7-DE

La commune dispose sur son territoire d'espaces naturels présentant un intérêt écologique, paysager ou patrimonial qu'il convient de préserver et de valoriser. A ce titre, la préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des paysages constitue un enjeu important pour la municipalité pour valoriser le territoire communal et pour contribuer à la qualité du cadre de vie des habitants.

La commune a la possibilité de faire appel au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire pour répondre à cette préservation de ces espaces naturels. C'est un organisme spécialisé dans la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité régionale.

M. le Maire propose d'adhérer au Conservatoire pour permettre à la commune de bénéficier d'un accompagnement et d'une expertise dans ses réflexions et ses projets relatifs aux espaces naturels, notamment en matière de connaissance de la biodiversité, de gestion écologique des milieux et de sensibilisation du public. Cette adhésion permettrait également à la commune de participer à un réseau régional d'acteurs engagés en faveur de la préservation du patrimoine naturel et de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

M. le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans une volonté de développer une politique locale en faveur de la biodiversité, de préserver les continuités écologiques et de concilier protection de l'environnement, activités humaines et aménagement du territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Maire,

Vu l'avis de la commission Finances du 01/10/2026,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'adhérer au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire pour un montant de 200 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

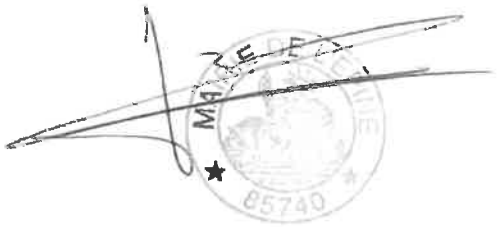

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_8-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Absents excusés :
M. Jacques BOBIN – Maire
Mme Marie-Ange CHAIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**15**	**2**	**17**	**16**	**0**	**1**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Finances/ Subvention 2026 / Association « Les Docs de Noirmoutier »

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_2_8-DE

Monsieur le Maire présente une demande de l'association « Les Docs de Noirmoutier » qui souhaite organiser l'événement « Portraits de Noirmoutier ». Cette manifestation participe à la valorisation de la création documentaire, de la culture et du patrimoine local.

L'association nous présente un budget prévisionnel avec une répartition des postes de dépenses pour l'organisation de cet événement. Pour équilibrer le budget, l'association sollicite 1 000 € de subvention communale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux interventions des communes en matière de soutien aux associations et à la vie culturelle,

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Les Docs de Noirmoutier » dans le cadre de l'organisation de l'événement « Portraits de Noirmoutier »,

Considérant que cet événement contribue à favoriser l'accès à la culture, à mettre en lumière le territoire et ses habitants et à renforcer l'animation culturelle locale,

Considérant l'intérêt que présente cette initiative pour la commune et ses habitants ;

Considérant qu'il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 1 000 € à l'association,

Vu l'avis de la commission Finances du 01/10/2026,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 16 Pour, 1 Abstention, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association « Les Docs de Noirmoutier » pour l'organisation de l'événement des « Portraits de Noirmoutier », et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

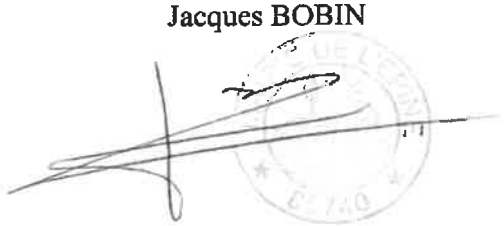

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_1B-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**15**	**3**	**1**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Gestion Communale/ Acquisition auprès de l'EPF de Vendée des parcelles cadastrées section AK n° 825, 830, 1058 et 1059 – Propriété «DUCONGÉ »

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_1B-DE

Par délibération en date du 6 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir, par voie d'exercice du Droit de Préemption Urbain, une partie de la propriété « DUCONGÉ », sise 1 rue Albert Lassourd à L'Épine.

Cette acquisition avait pour objectif de permettre la réalisation d'une opération d'intérêt général, consistant notamment en la construction d'une structure d'accueil pour personnes âgées.

Par délibération en date du 18 juillet 2008, le Conseil Municipal a également décidé d'acquérir le reste de la propriété « DUCONGÉ », pour le même usage.

Dans le cadre de la politique foncière menée sur le secteur du centre-bourg, une convention d'action foncière a été signée le 16 décembre 2022 entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de Vendée (EPF de Vendée).

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé de céder à l'EPF de Vendée l'emprise foncière correspondant aux parcelles cadastrées section AK n° 825, 830, 1058 et 1059, représentant une superficie totale de 3 257 m², issues de la propriété «DUCONGÉ ».

La Commune souhaite désormais faire évoluer le projet de ces parcelles et engager une nouvelle opération répondant aux besoins actuels du territoire en réalisant une Maison Intergénérationnelle et de la Culture (MIC), destinée à constituer un lieu de vie, de rencontres et d'activités favorisant notamment les échanges entre les générations et contribuant à l'animation et à l'attractivité du centre-bourg.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, la Commune souhaite procéder au rachat auprès de l'EPF de Vendée des parcelles précitées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 juin 2008 et 18 juillet 2008 relatives à l'acquisition de la propriété « DUCONGÉ » ;

Vu la convention d'action foncière du secteur du centre-bourg signée le 16 décembre 2022 entre la Commune et l'EPF de Vendée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024 relative à la cession à l'EPF de Vendée de l'emprise des parcelles cadastrées section AK n° 825, 830, 1058 et 1059, d'une superficie totale de 3 257 m² ;

Vu le dernier avis du Domaine en date du 3 juillet 2026, évaluant la valeur de cette emprise foncière à 630 000 € ;

Vu le projet de la Municipalité de réaliser sur cette emprise une Maison Intergénérationnelle et de la Culture (MIC) ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 1er octobre 2026 ;

L'acquisition de cette emprise foncière permettrait à la Commune de disposer de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation du projet de Maison Intergénérationnelle et de la Culture ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_1B-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention:

• Décide d'acquérir auprès de l'Établissement Public Foncier de Vendée les parcelles cadastrées section AK n° 825, 830, 1058 et 1059, d'une superficie totale de 3 257 m², correspondant à l'emprise de la propriété « DUCONGÉ », au prix de 630 000 €, conformément à l'avis du Domaine en date du 3 juillet 2026 ;

• Prend acte que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget communal ;

• Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous les actes, documents et pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment l'acte de vente, ainsi que tout document s'y rapportant, conformément aux documents présentés et annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

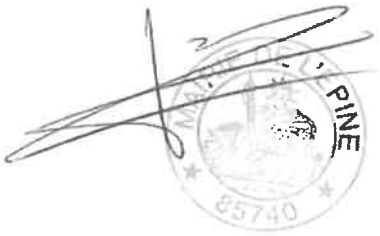

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_2-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Gestion Communale/ Approbation d'un protocole transactionnel avec les Consorts VANNIER – Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°1184 par l'Établissement Public Foncier de Vendée

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_2-DE

Dans le cadre de la convention d'action foncière avec l'Établissement Public Foncier (EPF) de Vendée relative au Centre-Bourg.

La Commune a, par arrêté n° 2025/0017 du 29 janvier 2025, exercé son droit de préemption sur la totalité de la parcelle bâtie cadastrée section AK n° 1184 pour un montant de 1 105 000 €, conformément à l'avis du service des domaines du 15 janvier 2025.

Faute d'accord sur le prix, la Commune a saisi, en application de l'article L. 213-4 du Code de l'urbanisme, le juge de l'expropriation près le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon d'un mémoire aux fins de fixation de prix, en l'invitant à bien vouloir fixer le prix à 1 105 000 € net vendeur (RG 25/00001).

Conformément aux dispositions des articles L. 213-4-1 et R. 213-11 du Code de l'urbanisme, la Commune a, par arrêté n° 2025/041 du 18 mars 2025, consigné auprès de la Caisse des dépôts et consignations un montant de 165 750 €, représentant 15 % de l'évaluation du service des domaines.

Dans l'intérêt d'éviter les incertitudes et risques liés à la poursuite d'une procédure contentieuse et dans la limite de la marge d'appréciation laissée par l'avis du service des domaines, les parties se sont rapprochées et entendues pour solder ce litige à l'amiable et transiger.

Vu l'avis des domaines en date du 23 septembre 2026 ;

Considérant que, dans le cadre de l'accord envisagé, l'Établissement Public Foncier de Vendée est appelé à acquérir directement la parcelle cadastrée section AK n° 1184, d'une contenance cadastrale totale de 32 ares et 52 centiares, située 2 rue Charlemagne à L'Épine, pour un prix net vendeur définitif de 1 200 000 € ;

Considérant que la conclusion de ce protocole transactionnel permettra aux parties de mettre fin au différend les opposant et de procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de l'opération foncière ;

Vu l'accord des Consorts VANNIER approuvant le projet de protocole transactionnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- D'approuver le protocole transactionnel négocié avec les Consorts VANNIER, permettant de mettre un terme au contentieux en cours et de permettre la réalisation de la vente de la parcelle cadastrée section AK n° 1184 ;

- D'accepter que l'Établissement Public Foncier de Vendée acquière directement la parcelle cadastrée section AK n° 1184, d'une contenance cadastrale totale de 32 ares et 52 centiares, sise 2 rue Charlemagne à L'Épine, pour un prix net vendeur définitif de 1 200 000 € ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre attache auprès de l'avocat de la Commune afin de faire établir et déposer les conclusions aux fins de désistement d'instance et d'action devant la juridiction compétente ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que tout acte, document ou pièce nécessaire à sa mise en œuvre et au règlement de cette affaire ;

- De prendre acte de l'engagement des Consorts VANNIER de déposer, dans un délai de huit jours à compter de la communication des conclusions aux fins de désistement déposées par la Commune, un mémoire portant acquiescement au désistement d'instance et d'action de la Commune ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_2-DE

- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

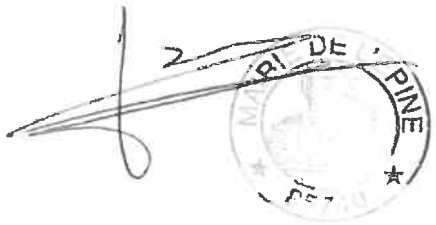

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_3-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Gestion Communale/ réévaluation de l'indemnité pour l'utilisation de la parcelle « JAMET » à usage de parking vert

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_3-DE

Les élus sont informés qu'une convention existe entre la commune et Madame JAMET pour l'utilisation d'un terrain situé Rue du Général Charrette (délibération du 2 juillet 2015) en parking vert.

Vu l'avis d'impôts locaux (TF 2026) de Mme Mireille JAMET,

Vu l'avis de la commission Finances du 01/10/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de :

- Renouveler la convention avec Madame Mireille JAMET pour le prêt de son terrain cadastré section AK n°819 d'une superficie de 1026 m², permettant l'utilisation d'un parking vert à proximité du centre-bourg pour le stationnement de véhicules en période de haute saison,

- Réévaluer l'indemnité compensatrice attribuée à Madame Mireille JAMET pour un montant de 467 € conformément aux documents ci-joints, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

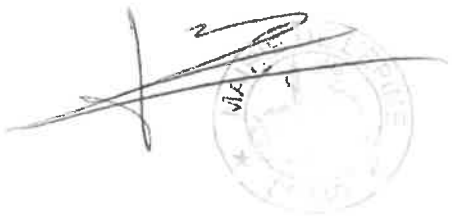

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_4-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

Objet : Gestion Communale/ Election des délégués de la commune au Conseil Local Vendée Eau « Marais Breton et Iles pour l'île de Noirmoutier »

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2026CM1410_3_4-DE

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau …).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les Communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après appels à candidature et sur proposition du Maire de voter à mains levées, acceptée par la conseil municipal, Monsieur le Maire propose la candidature des personnes suivantes :

- Titulaire : M. Jacques BOBIN
- Suppléant : M. Hervé ZARKA

pour représenter la Commune au sein du Conseil Local Vendée Eau «Marais Breton et Iles pour l'île de Noirmoutier»

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, sont élus délégués au sein du Conseil Local Vendée Eau « Marais Breton et Iles pour l'île de Noirmoutier » :

Titulaire : M. Jacques BOBIN

Suppléant : M. Hervé ZARKA

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jacques BOBIN

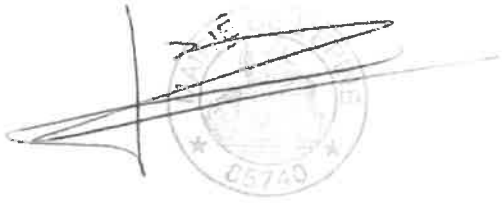

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2023CM1112_4_2-DE

L'Épine
ÎLE DE NOIRMOUTIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'EPINE (85740)

SÉANCE DU 14 Octobre 2026

Date de convocation : 8 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mercredi 14 Octobre à 18 heures 30, les membres du Conseil de L'Epine, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle municipale « La Salangane », sous la présidence de Monsieur Jacques BOBIN, Maire

La séance du conseil est enregistrée et diffusée en direct sur une chaine You tube.

Étaient présents : M. Jacques BOBIN – Maire, Mme Marie-Ange CHAIGNEAU, M. Hervé ZARKA, Mme Sylvie THIBAUD, M. Xavier MARTIN, Mme Fabienne BERNASSE - Adjoints, Mme Martine GRELIER, Mme Charlotte GENCE, Mme Lucie VIDAL BONIN, M. Michel ALLEMAND, M. Sébastien GANACHAUD, M. Arnaud CORBREJAUD, M. Mickaël THIBAUD, M. Denis GENDRON, Mme Lucilia BOUCHERY, Mme Yolaine FRIOUX, M. Robert FOUASSON - Conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :
Mme Corinne PENISSON, pouvoir à Mme Fabienne BERNASSE,
M. Hervé GALLAIS, pouvoir à M. Robert FOUASSON,

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Votes pour	Vote contre	Abstention
19	**17**	**2**	**19**	**19**	**0**	**0**

- - - - -

Monsieur Michel ALLEMAND a été élu secrétaire de séance

- - - - -

Objet : Personnel Communal/ Suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe en raison de la fermeture du service ADS et mise à jour du tableau des effectifs de la Mairie

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 085-218500833-20261014-2023CM1112_4_2-DE

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28/09/2026 pour la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe

Considérant le tableau des effectifs adopté par l'organe délibérant le 12/03/2025,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, en raison de la délibération concordante entre les 3 communes du 17/06/2026 décidant la fermeture du service ADS à compter du 01/07/2026 et résiliant la convention de mutualisation du service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), le poste de responsable ADS n'a ainsi plus lieu d'être,

Au sein de la collectivité, il n'y a aucun poste de disponible afin de pouvoir reclasser l'agent. La collectivité est donc contrainte de supprimer le poste occupé par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, à temps complet à raison de 35 heures (poste de Fonctionnaire).

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 01/12/2026,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : C,

Grade : Adjoint Administratif Principal de 1ère classe :

Effectif collectivité : - ancien effectif 32

- nouvel effectif 31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.
- D'adopter la proposition ci-dessus,
- et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

pour copie conforme, au registre sont les signatures.
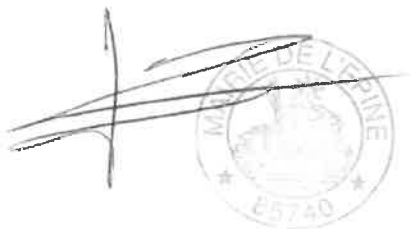
Le Maire,
Jacques BOBIN